

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 25 Procurations : 3 Absents : 1 Votants : 28 Pour : 28</p>	<p>L'an deux mille vingt, vingt-deux octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 16 octobre 2020</p>
<p>PRESENTS : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Sébastien CHAUDERON, Pascal NGUYEN, Orlane LABAT, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Isabelle SIMONETTO, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT</p> <p>PROCURATIONS : Marie-Ange KOFFEL à Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIGAL à Ana ROLDAN, Françoise MALEPLATE à Cynthia GONZALEZ</p> <p>ABSENT : Olivier CHAPRON</p> <p>Secrétaire de séance : Orlane LABAT</p>	
<p>N° 4697</p> <p>OBJET :</p> <p>Désignation des représentants de la Commune à la CLECT</p>	<p>Vu l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu les dispositions de l'article 1609 nonies c du Code Général des Impôts ; Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020.077 du 09 juillet 2020 portant constitution et composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées et fixant le nombre de représentants par commune ; Vu que chaque Conseil municipal doit désigner parmi ses membres son (ou ses) représentants pour siéger à la CLECT du Muretain Agglo ;</p> <p>Considérant que la commune de Seysses dispose de deux sièges ;</p> <p>Considérant que la CLECT a pour mission d'évaluer le montant des charges financières transférées et leur mode de financement ;</p> <p>Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de désigner comme représentants à la CLECT : M. Jérôme BOUTELOUP et Mme Ana ROLDAN</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désigne M. Jérôme BOUTELOUP et Mme Ana ROLDAN comme représentants de la Commune à la CLECT. • Habilite Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant à l'effet de mettre en œuvre la présente délibération.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 30 OCT. 2020</p> <p>Affiché le : - 3 NOV. 2020</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 26 octobre 2020</p> <p style="text-align: center;">Le Maire, Jérôme BOUTELOUP</p>  